



CLASSIQUES
GARNIER

GURRIERI (Marco), « Avant-propos », *Catalogue des fonds musicaux anciens conservés dans les Pays-de-la-Loire*, Tome II, Mayenne et Sarthe, p. 9-9

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09937-6.p.0009](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09937-6.p.0009)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

AVANT-PROPOS

Recenser, étudier, faire connaître : tels sont les objectifs poursuivis par le Ministère de la Culture et de la Communication en publiant aujourd'hui, avec l'aide du Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) de Tours et des collectivités locales, un nouveau volume de la collection « Patrimoine musical régional ».

Poursuivant une démarche inaugurée en 1980, « Année du Patrimoine », par le recensement national des orgues, la Direction de la musique et de la danse et la Direction du livre et de la lecture ont entrepris, avec l'appui scientifique et technique du Département de la musique de la Bibliothèque nationale de France (Bureau français du Répertoire international des sources musicales – RISM) et du Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours, un inventaire du patrimoine musical écrit.

Ce recensement s'applique à la musique imprimée et manuscrite des XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles, ainsi que du début du XIX^e siècle : il concerne les fonds anciens des Académies de musique, confisqués à la Révolution française ou acquis par les bibliothèques municipales, les conservatoires de musique, les musées, les archives départementales et municipales. Ces fonds ont été pour la plupart enrichis de legs et de dons divers.

L'inventaire exhaustif, le catalogage normalisé, l'étude et l'informatisation des fonds manuscrits dans le Catalogue collectif de France (dont les données sont reversées à leur tour dans la Base RISM sise à Francfort) contribuent ainsi à la recherche musicologique nationale et internationale.

La restitution des œuvres les plus significatives, l'édition graphique ou phonographique, la mise en valeur des fonds importants pour l'enseignement par le biais d'expositions, de conférences ou de colloques, en collaboration avec les collectivités territoriales, permettront l'accès du plus large public aux richesses musicales des régions de France.